

# Appel à projets “Événementiels culturels”



## Préambule

Le nouveau programme LEADER 2023/2027 du GAL des terroirs Lauragais, en lien avec la stratégie culturelle du PETR du Pays Lauragais, souhaite **favoriser l'accès des publics et territoires éloignés de l'offre culturelle**. Ceci se traduit notamment par le lancement d'un Appel à Projets permettant de développer des événements culturels en phase avec cet objectif.

Faisant suite à l'Appel à Projets culturel associatif mis en place lors de la précédente programmation LEADER (2014-2020), cette nouvelle proposition s'en inspire tout en évoluant pour s'adapter au mieux aux contraintes identifiées alors.

Ainsi, pour faciliter la mise en œuvre du projet et au vu des contraintes budgétaires dues au programme LEADER (20% d'autofinancement de la structure porteuse, obligation d'avancer la trésorerie), les projets peuvent être portés par des collectivités publiques en collaboration avec des associations locales. Pour un projet porté par une structure privée, la collaboration avec la communauté de communes est désormais indispensable.

Cet Appel A Projets se veut expérimental avec l'objectif de répondre au mieux aux besoins du territoire tout en permettant une visibilité de l'accompagnement du programme LEADER sur 2 ans.

**L'Appel A Projets propose ainsi deux niveaux de candidature :**

- **Niveau 1** : les événements qui se tiendront en 2024 et qui répondent d'ores et déjà en grande partie aux attentes de l'appel à projets.
- **Niveau 2** : les projets au stade de l'idée, qui se monteraient en 2025 et qui souhaitent s'inscrire dans le cadre de l'appel à projets. Ces projets seront identifiés au même moment que le niveau 1 mais bénéficieront d'une année pour se structurer.

**L'Appel A Projets "Événementiels culturels" est porté par le GAL des Terroirs du Lauragais, en association avec le PETR du Pays Lauragais et sa Commission culture.**



## Objectifs

Territoire périurbain et rural, le Pays Lauragais présente de fortes disparités d'accès à l'offre culturelle. Le présent appel à projets vise à aider les porteurs d'événements culturels à développer et faire rayonner une offre culturelle diversifiée **au plus près des habitants** :

- Le projet soutenu doit, sur **2 jours minimum**, mettre en valeur **plusieurs disciplines artistiques**.
- Il porte en son cœur l'intention "**d'aller vers**" **toutes les populations du territoire**, les projets accompagnés devant être principalement destinés à des populations « éloignées » de l'offre culturelle et/ou proposés dans des lieux "non dédiés" à la culture.
- Il encourage également la **découverte et l'appropriation du patrimoine (culturel ou naturel)** par les habitants.



## Financement :

Cet appel à projet est lancé dans le cadre du dispositif européen LEADER, qui est mobilisé pour financer les événements retenus. L'équipe technique du GAL des Terroirs du Lauragais, gestionnaire local du fond LEADER, accompagne les lauréats pour une bonne réalisation de leur projet et pour formaliser leur demande de financement.

### Conditions budgétaires : dossier LEADER

- **Plancher et plafond de la subvention LEADER :**
  - ✓ Minimum 4 000 € pour les porteurs privés (environ 7 500 euros de coût du projet)
  - ✓ Minimum 10 000 euros pour les porteurs publics (environ 14 000 euros de coût de projet)
  - ✓ Maximum 15 000 € pour tous
- **Cofinancement public obligatoire pour les porteurs privés :** pour un euro de cofinancement, LEADER apportera 4 euros. Cofinancement minimum nécessaire = 1 000€.
- **Autofinancement minimum pour tous :** 20% du coût total HT du projet
  - Dépenses éligibles : achat de spectacles, équipements, communication, salaires...
  - Dépenses non éligibles : valorisation du bénévolat, achat de matériel d'occasion.

### Mises en garde importantes

Le montage de dossiers LEADER (Aide et Paiement) est **très rigoureux**. L'équipe technique du GAL est présente à chaque étape pour accompagner les porteurs de projets dans ces montages.

Le programme LEADER connaissant des délais de paiement importants, le candidat doit justifier de sa **capacité à prendre en charge la trésorerie pendant le temps nécessaire à l'instruction/paiement de son dossier** (apport avec ou sans droit de reprise, garantie bancaire, subventions...)

Le candidat doit **communiquer largement** sur l'accompagnement LEADER (logos sur tous supports de communication, équipements financés, ...).



## Calendrier :

- **Lancement de l'Appel A Projet / Appel à manifestation d'intérêt = 6 octobre 2023**
- Date limite pour le dépôt des candidatures, en précisant le niveau souhaité = **30 novembre 2023**



### Niveau 1 pour les projets déposés pour un événement 2024 :

- **Janvier 2024** : Sélection des projets  
(Commission technique pour avis / comité de programmation pour vote opportunité)  
→ Elaboration de la demande d'aide LEADER des lauréats
- **Avril 2024 = Vote de la subvention** par le comité de programmation

*Courant 2024 = Réalisation de l'événement*

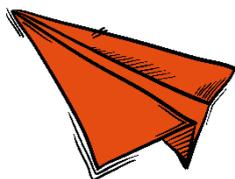
*Après l'événement = Montage du dossier de paiement*

### Niveau 2 pour les projets déposés pour un événement en 2025 :

- De décembre 2023 à septembre 2024 : Construction du projet pour répondre aux critères (accompagnement par le GAL possible)
- **27 septembre 2024** : dépôt de la candidature travaillée
- **Octobre 2024** : Sélection des projets  
(Commission technique pour avis / comité de programmation pour vote opportunité)  
→ Elaboration de la demande d'aide LEADER des lauréats
- **Décembre 2024 : Vote de la subvention** par le comité de programmation

*Courant 2025 = Réalisation de l'événement*

*Après l'événement = Montage du dossier de paiement*



## Conditions d'admissibilité

**Ces conditions sont obligatoires.** Elles servent au Comité technique pour juger de la recevabilité des candidatures

### **Bénéficiaires**

- Personnes morales de droit privé (associations) et de droit public (collectivités)

### **Partenariat avec la communauté de communes du territoire**

- A minima : lettre de soutien de l'EPCI

### **Programmation**

- Durée minimale de l'événement : **2 jours**
- Disciplines artistiques proposées (**au moins 2 différentes**) : arts de la scène (théâtre, danse, musique classique, musiques actuelles, arts de la rue, du cirque et de la marionnette) / des arts plastiques et visuels / productions de l'écrit
  - Programmation d'au moins 4 spectacles différents
- Et / ou**
  - Programmation d'au moins 4 artistes exposés
- Situation régulière de l'organisateur au regard des obligations réglementaires en matière de spectacle vivant et d'arts visuels[1]
- Présence dans la programmation d'au moins 30 % d'équipes artistiques / d'artistes dont le siège social est situé / habitant et travaillant en région Occitanie

### **Publics**

L'événement intègre une réflexion et des propositions concrètes visant à développer l'accessibilité d'au moins un des publics éloignés pour des raisons :

- Sociales (tarifs sociaux, partenariat CCAS...)
- Géographiques (actions sur la mobilité, implantation dans un village éloigné...)
- Médico-sociale (accessibilité PMR, médiations spécifiques vers EHPAD, hôpital de jour, IME...)

### **Lieux non dédiés**

L'événement investit au moins un lieu non spécifiquement dédié à la représentation d'arts vivants ou à l'exposition d'arts plastiques et visuels (ex : halles de village, chez l'habitant, sites industriels, jardins, champs...) et/ou des sites géographiquement éloignés des lieux culturels institutionnels.

[1] Pour les arts vivants : obligations fiscales et sociales, licence d'entrepreneur de spectacles, SACEM, SADC. Pour les arts visuels et plastiques : obligations fiscales et sociales, mise en sécurité des œuvres exposées, affichage net du nom de l'artiste exposé, circulation dans les espaces pour les PMR (quand les lieux le permettent), justificatif d'assurance.

## Conditions d'admissibilité (suite)

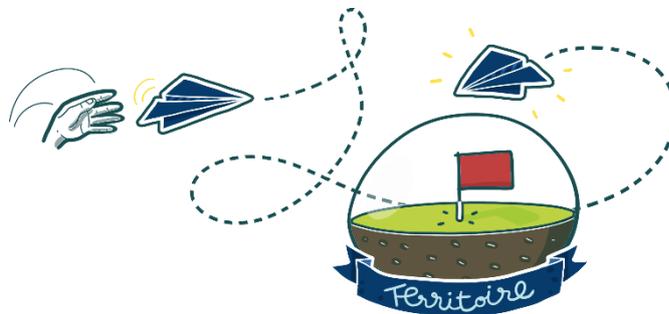
Il est demandé au porteur de projet de **choisir un des deux axes** qu'il souhaite mettre en œuvre dans son projet

### 1. *Valorisation du patrimoine local (culturel ou naturel)*

L'événement propose la **mise en valeur d'au moins un site patrimonial** dans sa programmation, à des fins de connaissance, de compréhension et d'appropriation par les publics (ex. spectacle ou exposition dans un site patrimonial, visite guidée d'un site patrimonial associé dans le cadre de l'événement, etc.)

### 2. *Ateliers de communication*

La communication médias sociaux est construite avant et pendant l'événement par le biais **d'un atelier pédagogique de découverte du son et de l'image ouvert à des jeunes de 11 à 18 ans**. Cet atelier est encadré par un professionnel de la communication et de l'éducation à l'image. Les contenus sont publiés sur les réseaux sociaux de l'organisateur et/ou de l'événement et du PETR. Les jeunes bénéficiaires de l'atelier ont librement accès à l'ensemble de la programmation de l'événement.



## Critères de sélection

**Ces critères ne sont pas obligatoires mais encouragés.** Ils permettent au Comité technique d'évaluer, de noter et de départager si nécessaire les candidatures.

***L'annexe détaille le contenu de ces critères.***

## Instruction de la candidature

### Dossier de candidature



**Le Porteur de Projet se positionnant pour le niveau 1** rédige un dossier présentant, à minima :

- Le projet, sa structure porteuse et son organisation,
- L'argumentaire de direction artistique du projet : définir clairement les enjeux artistiques, la pertinence de la programmation et de la médiation des publics, capacité de renouvellement au fil des éditions (si plusieurs éditions passées), compétences et rayonnement des artistes programmés (présenter les biographies),
- Sa programmation avec un calendrier précis,
- Les publics cibles et la tarification choisie,
- Les partenariats mobilisés et la méthodologie de suivi du projet,
- Le budget de l'événement précisant les différents postes de dépenses et, en recette, la part d'autofinancement, les cofinancements identifiés (demandés ou acquis), les moyens de trésorerie,
- Les moyens d'évaluation prévus.

*Le porteur de projet peut compléter sa candidature de tous les justificatifs qui lui semblent nécessaires au vu de la grille de sélection.*

**Pour le porteur de projet se positionnant sur le niveau 2** présentation d'un dossier allégé :

- Le projet, sa structure porteuse et son organisation,
- L'argumentaire de direction artistique du projet,
- Une intention de programmation,
- Les publics cibles et la tarification choisie,
- Une estimation budgétaire.



### Processus de sélection

**Les candidatures ne répondant pas à l'ensemble des conditions d'admissibilité ne sont pas retenues.** Les candidatures répondant aux critères d'admissibilité sont classées en fonction de leurs réponses aux critères de sélection.

**La sélection des lauréats** est proposée par le Comité technique (Commission culture du PETR). Le choix final des lauréats est laissé à l'appréciation du Comité de Programmation du GAL.

L'Appel A Projet se limite à **un lauréat par EPCI et par an**, c'est-à-dire au maximum quatre à l'échelle du PETR.

Une fois sélectionnés, les lauréats doivent constituer **un dossier de demande d'aide LEADER avec l'aide de l'équipe technique du GAL.**

## Vie et suivi du projet

### Accompagnement par l'équipe technique du GAL :

Le GAL accompagne les porteurs des événements sélectionnés tout au long de leur parcours : Construction de la réponse à l'Appel A Projet, développement et mise en place du projet, montage financier (dossier LEADER), évaluation.



### Communication

Le porteur de l'événement s'engage à faire figurer sur tout document, équipement, site internet, réseau social évoquant ou en lien avec le projet soutenu, **les logotypes de l'Union Européenne / LEADER qui lui seront fournis par le GAL.**

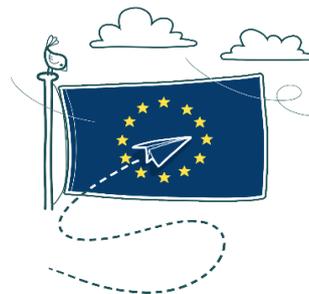
### Evaluation

A l'issue de l'événement, **un bilan doit être fourni au GAL.** Ce bilan présente notamment :

- Un résumé d'ensemble décrivant l'événement
- Des éléments quantitatifs et qualitatifs de bilan indiquant notamment la fréquentation
- Les résultats d'éventuels sondages et enquêtes publics réalisés pendant l'événement
- Les retours presse
- Des photos dont celles faisant apparaître les logotypes LEADER
- La copie-écran du site ou des pages des réseaux sociaux associés à l'évènement faisant apparaître également les logotypes LEADER

### Contact

**Florence Juan Glénat**  
**04 68 60 70 70**  
[florence.juangelnat@payslauragais.com](mailto:florence.juangelnat@payslauragais.com)



Illustrations KNUT

Knut

### Grille de sélection « AAP Évènementiels culturels »

|   | Critères de sélection   | Explication indicateur  | Note |
|---|---|---|------|
| <b>Critères liés à la stratégie pour les événements</b> |   |   |      |
| 1   | <b>Qualité artistique du projet</b>   | Présenter un argumentaire qui définit clairement les enjeux artistiques, la pertinence de la programmation et de la médiation des publics, capacité de renouvellement au fil des éditions (si plusieurs éditions passées), compétences et rayonnement des artistes programmés (présenter les biographies). Y a-t-il une personne ou une collégialité en charge de la direction artistique ? |      |
|   | Non   |   | 0    |
|   | Oui   |   | 10   |
| 2   | <b>Programmation artistique locale/régionale</b><br>Les artistes viennent majoritairement (+ de 50%) de : | Sera identifié grâce aux lieux d'implantation de l'artiste  |      |
|   | En dehors de la Région Occitanie  |   | 0    |
|   | De la Région Occitanie, hors lauragais  |   | 5    |
|   | Du PETR Lauragais   |   | 10   |
| 3   | <b>Saisonnalité</b>   | Une attention particulière est portée aux événements ayant lieu en dehors de la période estivale : Calendrier de la manifestation   |      |
|   | L'évènement a lieu pendant une journée nationale culturelle (fête de la musique, journée du patrimoine)   |   | 0    |
|   | L'évènement a lieu pendant la période estivale  |   | 5    |
|   | L'évènement a lieu en dehors de la période estivale et de grandes journées nationales culturelles         |   | 10   |
| 4   | <b>Rayonnement territorial du projet</b>  | Présenter la zone géographique cible envisagée pour la communication de l'évènement<br>Si édition précédente, présenter si possible les chiffres de provenance du public  |      |
|   | Le projet reste local   |   | 0    |
|   | Le projet a une échelle a minima intercommunale   |   | 5    |
|   | Le projet a une échelle Pays, départementale ou plus  |   | 10   |
|   |   |   |      |

| Critères liés à la méthodologie                                      |   |   |
|--|---|---|
| <b>Partenariat dans la préparation et la mise en œuvre du projet</b> |   |   |
| <b>5</b>   | <b>Mise en place d'un Comité de pilotage ou autre organe décisionnel et de suivi</b>  | Le porteur de projet a identifié les membres d'un Comité de pilotage en charge du suivi partenarial du projet (fournir la liste)                  |
|  | Non   | 0   |
|  | Oui   | 10  |
| <b>6</b>   | <b>L'événement intègre une consultation de la population</b>  |   |
|  | Uniquement de l'Information sur l'événement (communication)   | 0   |
|  | Participation de la population au projet / bénévolat (participation)  | 5   |
|  | Prise en compte des attentes et besoins suite à la consultation de la population (co-construction)  | Par ex : via l'implication du Conseil Municipal des jeunes<br>10  |
| <b>7</b>   | <b>Coopérations locales</b>   |   |
| <b>7.1</b>   | <b>Coopération avec l'EPCI du territoire</b>  |   |
|  | Lettre de soutien de l'EPCI   | <b>Condition d'admissibilité</b><br>NR  |
|  | L'événement propose des animations construites avec les services publics du territoire  | Compte rendu des réunions de co-construction avec les services de la Communauté de communes (Ecole de musique, service enfance/jeunesse...)<br>10 |
| <b>7.2</b>   | <b>Coopération avec le tissu local</b>  |   |
|  | Aucune coopération  | 0   |
|  | Une à deux coopérations ou partenariats avec des acteurs locaux   | 5   |
|  | Plus de deux coopérations ou partenariats avec des acteurs locaux   | 10  |
| <b>8</b>   | <b>Caractère innovant du projet</b>   |   |
|  | <input type="checkbox"/> Mise en œuvre de formes artistiques nouvelles / innovantes<br><input type="checkbox"/> Méthodes permettant d'allier les moyens humains, et financiers (mécénat, crowdfunding, ...)<br><input type="checkbox"/> Lien entre secteurs d'activités traditionnellement séparés (agriculture et culture / restaurateur et culture / ...)<br><input type="checkbox"/> Forme originale d'organisation et de participation de la population locale<br><input type="checkbox"/> Transposition de méthodes ou actions existantes ailleurs et ayant fait leurs preuves |   |
|  | Absence d'innovation  | 0   |
|  | 1 case de cochée  | 5   |
|  | 2 cases ou plus de cochées  | 10  |

|           |   |  |    |
|-----------|---|--|----|
| <b>9</b>  | <b>Caractère transférable du projet</b>   |  |    |
|           | Le porteur de projet n'a rien prévu afin de favoriser les échanges autour du projet   |  | 0  |
|           | Le porteur de projet a prévu la transférabilité du projet   | Ex : l'élaboration d'un document de capitalisation diffusable au plus grand nombre   | 10 |
|           | <b>Critères sociaux</b>   |  |    |
| <b>10</b> | <b>Prise en compte des publics prioritaires</b>   |  |    |
|           | <b>Le porteur de projet a-t-il priorisé les publics cibles suivants :</b><br><input type="checkbox"/> Public local (habitants)<br><input type="checkbox"/> Jeunes publics<br><input type="checkbox"/> Publics « éloignés » pour des raisons géographiques<br><input type="checkbox"/> Publics « éloignés » pour des raisons sociales ou économiques<br><input type="checkbox"/> Publics « éloignés » pour des raisons Médico-sociales | <p>Les publics "éloignés" de l'offre culturelle pour des raisons géographiques : c'est-à-dire éloignées des grandes villes du Pays (+de 20 km) et -de 400 habitants</p> <p>Les publics "éloignés" de l'offre culturelle pour des raisons sociales et ou économiques : demandeurs d'emploi, RSA, ... =&gt; politique de tarifications</p> <p>Les publics "éloignés" de l'offre culturelle = « empêchés » pour des raisons médico-sociales = personnes en situation de handicap... =&gt; partenariat avec un IME, EHPAD, hôpital de jour, ESAT, etc.</p> |    |
|           | Aucune action destinée à un public prioritaire  | <b>Condition d'admissibilité</b>   | NR |
|           | Au moins une case cochée  |  | 5  |
|           | Au moins deux cases cochées   |  | 10 |
| <b>11</b> | <b>Sensibilisation à la parité Femme-homme</b>  |  |    |
|           | <input type="checkbox"/> Au moins 50% des spectacles / expositions sont basés sur l'œuvre d'une femme<br><input type="checkbox"/> Au moins 50% des artistes sont des femmes<br><input type="checkbox"/> Au moins 50% des techniciens (prestataires ou non) sont des femmes<br><input type="checkbox"/> Au moins 50% des organisateurs sont des femmes   |  |    |
|           | Aucune case cochée  |  | 0  |
|           | Une case cochée   |  | 5  |
|           | Au moins deux cases cochées   |  | 10 |
|           |   |  |    |

| Critères environnementaux |  |    |
|---------------------------|--|----|
| 12                        | <b>Réduction de l'empreinte écologique</b>   |    |
|                           | <p>Pour situer votre événement dans une démarche éco-responsable :</p> <p>Auto-diagnostic, démarche d'éco-responsabilité des événements en Occitanie (Région Occitanie-Association Elémen'Terre) :<br/> <a href="https://enquetes.laregion.fr/surveyserver/s/occitanie-dsi/Autodiagnostic_eco-responsabilite/pagedaccueil.htm">https://enquetes.laregion.fr/surveyserver/s/occitanie-dsi/Autodiagnostic_eco-responsabilite/pagedaccueil.htm</a></p> <p>Référentiel "Événements détonnants", label des événements éco-responsables en Occitanie (Association Elémen'Terre) :<br/> <a href="https://www.elemen-terre.org/wp-content/uploads/2023/03/Guide_Referentiel_Evenements_detonnants.pdf">https://www.elemen-terre.org/wp-content/uploads/2023/03/Guide_Referentiel_Evenements_detonnants.pdf</a></p> |    |
|                           | Le porteur de projet n'a mis en place aucune action  | 0  |
|                           | Le porteur de projet a réalisé son Auto-diagnostic et a mis en place moins de 10 engagements du Référentiel  | 5  |
|                           | Le porteur de projet a mis en place plus de 10 engagements du Référentiel  | 10 |
| Critères économiques      |  |    |
| 13                        | <b>Création ou maintien d'emploi local</b>   |    |
|                           | Action n'a pas d'implication sur la création ou le maintien d'emploi local   | 0  |
|                           | L'action a permis de développer un temps de travail pour l'événement   | 5  |
|                           | L'action crée des emplois pérennes ou à temps plein  | 10 |
| 14                        | <b>Faisabilité économique et technique</b>   |    |
|                           | Le projet a un budget à l'équilibre avec deux ans de trésorerie  | 5  |
|                           | Le Porteur de Projet est en contact direct et a bénéficié de l'accompagnement ou des conseils d'une structure porteuse d'expertise : Associations ou Direction départementale de développement des arts vivants ou visuels, Services Culture des Départements, etc.  | 10 |